



**COMMUNE DE NANTHEUIL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022**  
**PROCES VERBAL**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**  
**PRESENTS : 12**  
**VOTANTS : 15**  
(dont 3 pouvoirs)

**L'an Deux Mille vingt-deux, le jeudi 10 mars à 19h00**, le Conseil Municipal de NANTHEUIL (24800), s'est réuni en session ordinaire en la Mairie sous la présidence de Madame Bernadette LAGARDE, Maire de Nantheuil.

**PRESENTS** : LAGARDE Bernadette, CHIPEAUX Raphaël, DOOM Matthieu, GREGOIRE Patricia, BLANCHARD Doris, MAUROUX Christian, FAVARD Anne, LAGARNAUDIE Cécile, EYMARD Carinne, LEBRUN Serge, DOCHE Angeles, CHAMINADE Yannick.

**ABSENTS EXCUSES** : COULANGES Philippe ayant donné pouvoir à DOOM Matthieu, GOSSET Josette ayant donné pouvoir à Bernadette LAGARDE, FAYOL Jean-Marc ayant donné pouvoir à CHIPEAUX Raphaël.

Ces pouvoirs ont été donnés pour voter en leurs noms.

**ABSENT :**

Convocation du conseil municipal : 02 mars 2022,

Le quorum étant réuni, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Matthieu DOOM

La séance est ouverte à 19h10 par Madame Bernadette LAGARDE, Maire de NANTHEUIL.

Monsieur Matthieu DOOM est nommé Secrétaire de séance.

Madame le Maire propose d'ajouter quatre points à la fin de l'ordre du jour de ce conseil à savoir :

- Point 12 - Mise en place d'une limite d'agglomération sur la RD 81 au Ld Les Bouilloux,
- Point 13 - Budget principal – Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2022,
- Point 14 - Adressage – Modification du tableau des voies,
- Point 15 - Aire de jeux pour enfants – site du Plan d'eau.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité des membres présents et représentés l'ajout à l'ordre du jour des points tel que présenté précédemment.

**Ordre du Jour**

**1. Approbation du PV du Conseil du 20/01/2022.**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 20 janvier 2022 est adopté à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

**2. Projet de rénovation énergétique des bâtiments scolaires : compte rendu de la commission travaux.**

Madame le Maire rappelle qu'en date du 20/01/2022, le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

Les travaux envisagés doivent permettre d'améliorer les conditions d'accueil des enfants du RPI, et donc leur confort, de diminuer les factures d'énergie (gaz et électricité) et donc les charges de fonctionnement de la collectivité, de contribuer à l'entretien des bâtiments et du patrimoine de la commune.

Madame le Maire donne la parole à M. Matthieu DOOM qui précise :

**École + bloc sanitaire école** : Dépose des menuiseries en simple vitrage. Fourniture et pose de menuiseries PVC et aluminium classement A+ fabrication française Norme RT2012 classement Acotherm TH15 (1 fenêtre et 2 portes). Doublage des murs en placo + isolation 120mm sur une surface de 142m2. Création d'un plafond suspendu avec isolation en 300mm sur une surface de 10m2.

**Cantine** : Dépose des menuiseries en simple vitrage. Fourniture et pose de menuiseries PVC et aluminium classement A+ fabrication française Norme RT2012 classement Acotherm TH15 (16 châssis / fenêtres et 8 portes). Doublage des murs en placo + isolation 120mm sur une surface de 49m2.

**Salle Périscolaire** : Dépose des menuiseries en simple vitrage. Fourniture et pose de menuiseries PVC et aluminium classement A+ fabrication française Norme RT2012 classement Acotherm TH15 (16 châssis / fenêtres et 4 portes). Doublage des murs en placo + isolation 120mm sur une surface de 134m2. Remplacement plafond suspendu avec isolation en 300mm sur une surface de 160m2. Mise au norme électrique et installation éclairages plafond en pavés LED.

Dans le cadre de ce projet, une étude énergétique a été demandée aux services du SDE24 qui ont rendu leur rapport fin février 2022. En résumé, l'impact écologique des travaux prévus est le suivant :

Consommation énergétique du bâtiment en Kw h/ m2/ an

- avant travaux : 128.97
- après travaux : 96.87
- gain: 32.10 soit 25%

Consommation énergétique du bâtiment en €/ m2/ an

- avant travaux : 7.89
- après travaux : 6.12
- gain: 1.77 soit 22%

Émission de gaz à effet de serre GES en T Co2/ an

- avant travaux : 21T
- après travaux : 15.3T
- gain: 5.7T soit 27%

### **3. Projet de rénovation énergétique des bâtiments scolaires : choix des entreprises.**

Madame le Maire rappelle qu'en date du 20/01/2022, le Conseil municipal a approuvé le projet de travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires avec un plan de financement prévoyant un coût global de dépenses à hauteur de 96.155 € HT.

M. Raphaël CHIPEAUX fait un rappel de l'article 142 de la loi 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) qui fixe à 100.000 € HT jusqu'au 31 décembre 2022 le seuil de valeur en deçà duquel les marchés de travaux sont dispensés de publicité et de mise en concurrence préalables.

La Commune est néanmoins tenue de choisir une offre répondant de manière pertinente aux besoins, de respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics et de ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre aux besoins.

Afin de veiller à une égalité de traitement des candidats et à une transparence des procédures de passation de marchés, la Commission « Travaux » s'est réunie pour définir les 3 lots de travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires et pour solliciter les devis de plusieurs entreprises, pour chaque lot.

Lot 1 : MENUISERIES / Entreprises DEMONTPION, GAUTHIER et MEYZIE

Lot 2 : ISOLATION, PLACOS ET PEINTURE / Entreprises LASBRAUNIAS et NOEL MOUNEY

Lot 3 : ELECTRICITE / Entreprises DUTHEIL ET LACOTTE

Les entreprises ont été informées par courrier et ont pu se rendre sur site pour établir leurs propositions commerciales détaillées.

En date du 03/03/2022, les membres de la Commission « Travaux » se sont réunis pour procéder à l'analyse et au classement des offres reçues, selon une étude comparative basée sur la matrice de Pugh.

Madame le Maire précise que le classement ainsi obtenu a fait l'objet d'une validation par la Commission « travaux ».

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir entériner les classements validés par la Commission Travaux et de se prononcer sur le choix des entreprises retenues.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

**DE VALIDER** le choix des entreprises pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires :

- Entreprise MEYZIE pour le lot MENUISERIE pour un montant de 55.178€ HT, soit 66.213,60€ TTC
- Entreprise NOEL MOUNEY pour le lot ISOLATION ET PEINTURE pour un montant de 35.457 € HT, soit 42.548,40€ TTC
- Entreprise LACOTTE pour le lot ELECTRICITE pour un montant de 5.520€ HT, soit 6.624€ TTC

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces se référant à cette opération,

**D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget d'investissement 2022 pour un total de 115 386€ TTC.

#### **4. Subventions aux associations pour l'année 2022.**

Madame le Maire explique à l'assemblée que deux associations ont sollicité une subvention en ce début d'année 2022 à savoir :

- L'association Canopée dans le cadre de la convention qui lie la commune de Nantheuil à ladite association, pour la mise en place de la programmation culturelle au Nantholia : versement de la somme de 7.500€.
- L'association Ski Club Périgord Vert de Périgueux dans le cadre de la mise en place d'une activité d'initiation gratuite au ski nautique des enfants de 4 à 10 ans sur le plan d'eau communal prévue le 18/06/2022 : versement d'un montant de 100 €.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**DECIDE** d'allouer au titre de l'exercice 2022 à l'association Canopée de Nantheuil une subvention de 7.500 €

**DECIDE** d'allouer au titre de l'exercice 2022 à l'association Ski Club Périgord Vert de Périgueux une subvention de 100 €

<b>DIT</b>	que les subventions seront inscrites au budget principal 2022 à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé
<b>CHARGE</b>	Madame le Maire de faire procéder au mandatement de ces deux subventions.

#### **5. SDE24 – Information suite à la réunion de secteur 9.**

Madame le Maire explique à l'assemblée que la réunion du Comité de Secteur n°9 du SDE 24 a été accueillie au Nantholia le 22 février 2022 en présence de Mme Béatrice HAGEMANN, Vice-présidente du secteur 9, de M. Nicolas AUBIN, Directeur des Travaux, du Contrôle et de la Régie ainsi que d'autres intervenants.

Il ressort de cette présentation, qu'il est prévu sur la Commune de Nantheuil, pour l'année 2022 :

- La continuité de l'effacement des fils nus au Petit Clos ;
- Programme renforcement Torsade : le Bost des Trauds pour un montant estimatif de 55.000€ à la charge du SDE24 ;
- En extension de réseau : pour une construction de maison d'habitation au Lieudit Les Landes du Tuquet pour un montant de 8.500€ également pris en charge par le SDE24.

Après discussion avec M. Cédric MAZIERE, Responsable Territorial, dans la continuité de notre projet d'enfouissement des lignes de la Route du Plan d'eau, il est nécessaire de prendre une délibération à cet effet.

#### **6. SDE24 – Demande d'effacement des réseaux électriques Route du Plan d'eau.**

Madame le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux au niveau de la Route du Plan d'eau.

Madame le Maire propose de solliciter, auprès du Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE24), une étude pour ces travaux d'effacement de réseau comme stipulé sur le plan ci-après.



Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la demande d'étude d'effacement de réseaux sur la Route du Plan d'eau comme évoquée lors de la réunion du Comité de Secteur n°9 du SDE 24 qui s'est tenue le 22 février 2022 en la salle culturelle du Nantholia.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**ACCEPTÉ** le principe de cette opération,

**MANDATE** Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès du Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE24).

**7. Plan d'eau – information sur la demande de renouvellement d'agrément auprès des services de l'Etat.**

Madame le Maire donne la parole à M. Matthieu DOOM :

Le dossier de reconduction de l'arrêté de vidange auprès des services de l'Etat et qui est à réaliser tous les 30 ans, est un dossier de renouvellement de la procédure d'autorisation en application des ART R181-49 et ART R214-1.

Des travaux d'ingénierie et de réglementation doivent être réalisés afin de répondre à un objectif de mise en place de mesures limitantes le largage de sédiment au niveau du bassin aval.

Ainsi une commission spécifique est créée afin de répondre aux enjeux. Cette commission est composée par : Bernadette LAGARDE, Matthieu DOOM, Serge LEBRUN.

Après discussion les membres du Conseil Municipal proposent que des experts soient sollicités sur le sujet ou qu'un bureau d'étude soit mandaté pour la réalisation de la procédure d'autorisation.

**8. Parc Naturel Régional Périgord Limousin – Intégrer du périmètre d'étude préalablement à la nouvelle charte 2026-2041.**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le Vice-président du Parc Naturel Régional Périgord Limousin est venu le 3 février 2022 au soir rencontrer une délégation d'élus du conseil municipal, afin d'échanger sur l'opportunité d'intégrer le périmètre d'étude dans le cadre du renouvellement de la charte du parc naturel régional Périgord Limousin pour la période 2026-2041.

Intégrer le périmètre d'étude pour l'élaboration de la nouvelle charte du PNR PL n'implique pas une adhésion à celui-ci. Une fois la charte du PNR révisée pour la période 2026-2041, il appartiendra alors au Conseil Municipal de se prononcer sur son adhésion au syndicat mixte du PNR PL.

Madame le Maire rappelle qu'une adhésion au PNR PL permettrait de bénéficier du label, ainsi que des actions engagées par la structure qui anime le territoire labélisé. Madame le Maire précise que plusieurs communes voisines ont déjà intégré le périmètre du PNR PL, que les spécificités de la Commune de Nantheuil (gestion du plan d'eau, terrains agricoles, village étoilé, site de l'observatoire...) rendent pertinente la réflexion autour de l'écriture de la nouvelle charte 2026-2041.

Madame le Maire propose donc que le Conseil municipal, au vu des éléments rappelés précédemment, propose au Comité Syndical du Parc Naturel Régional Périgord Limousin de retenir la candidature de la commune de Nantheuil pour intégrer le futur périmètre d'étude.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**ACTE** la candidature d'intégration au périmètre d'étude du renouvellement de la charte du Parc Naturel Régional Périgord Limousin,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents en lien avec cette candidature,

- DESIGNE**
- M. Yannick CHAMINADE en qualité de délégué titulaire pour suivre les travaux et débats à venir,
  - et M. Serge LEBRUN en qualité de délégué suppléant.

#### **9. Gestion des déchets sur le site du plan d'eau.**

Madame le Maire explique à l'Assemblée qu'une réunion s'est tenue le 23 février 2022 avec M. Arnaud JACQUET, nouveau Directeur du SMCTOM, Mme Patricia PUYREAU, Animatrice au SMD3 et M. Fabien DAUDE, agent technique.

Concernant le plan d'eau :

- Suppression par notre service technique de tous les points de collecte situés sur le site,
- Information du 0 déchet à mettre en place.

Après discussion et afin d'aller vers les Nantheuillais, un camion du SMD3 sera présent le vendredi 25 mars de 10h à 17h devant la Mairie, 5 place de Fontaine, afin de sensibiliser les personnes sur le tri et répondre à toutes questions.

#### **10. Cérémonie du 19 mars 2022.**

Madame le Maire rappelle que la cérémonie du 19 mars pour la commémoration de la journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre en Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc aura lieu Place de la Fontaine à 17h le samedi 19 mars 2022.

C'est une cérémonie très importante qui a lieu sur notre commune pour cette année 2022 (déjà prévue en 2020 mais malheureusement reportée suite à la crise sanitaire), en présence de nombreux porte-drapeaux, d'anciens combattants et d'officiels.

#### **11. Manifestation – autorisation de tir de feu d'artifice 2022.**

Madame le Maire précise que cette année suite à la levée des restrictions sanitaires, la commune de Nantheuil offrira comme il est de coutume le traditionnel feu d'artifice le samedi 23 juillet 2022 sur le site du plan d'eau.

Le Comité des fêtes ne pouvant assumer le repas et l'animation qui en découle, c'est donc la guinguette de Nantheuil qui en aura l'organisation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**AUTORISE** Madame le Maire à faire procéder au tir de feu d'artifice par les services d'un artificier agréé le samedi 23 juillet 2022,

**VALIDE** l'envoi en Préfecture du formulaire cerfa 14098\*01 de la déclaration de spectacle pyrotechnique.

#### **12. Mise en place d'une limite d'agglomération sur la RD 81 au Lieu-dit Les Bouilloux.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de prendre des mesures sur la Route Départementale 81 au Lieu-dit Les Bouilloux, d'une part pour en assurer la sécurité et d'autre part pour la mise en place des futurs containers d'ordures ménagères et de recyclage.

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le code de la route confie au maire le soin de fixer les limites de l'agglomération.

Ce même code définit l'agglomération comme « l'espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés et dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés à cet effet le long de la route qui le traverse ou qui le borde ».

Il appartient donc au Maire de prescrire toutes mesures pour assurer la sécurité dans les voies publiques. Afin de réglementer sur toute la traversée de la commune la limitation de la vitesse, il convient de modifier les limites de l'agglomération qui partira du PR 14.886 jusqu'au PR 15.345.

Madame le Maire précise que les panneaux d'agglomération EB10 (entrée d'agglomération) et DB20 (sortie d'agglomération) seront notifiés « Les Bouilloux – Commune de Nantheuil ».

S'agissant d'une décision prise par arrêté municipal, Madame le Maire soumet au Conseil un projet d'arrêté pour avis.

La proposition de Madame le Maire est mise aux voix.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**VALIDE** la proposition d'arrêté portant modification de limite de l'agglomération de la commune de Nantheuil, fixée sur la Route Départementale 81 au PR 14.886 côté droit et 15.345 côté Gauche.

### **13. Budget principal – Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.**

Madame le Maire donne la parole à Raphaël CHIPEAUX qui rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2022, le Conseil municipal peut en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Madame le Maire précise que la délibération prise par l'assemblée délibérante portant ouverture de crédits par anticipation avant le vote du budget primitif 2022 doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre budgétaires d'exécution.

Considérant que les dépenses d'équipement inscrites au titre de l'exercice 2021 s'élevaient à 168 398€ comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre (dépenses)	Crédits votés au BP 2021	RAR 2020 inscrits au BP 2021	Crédits ouverts au titre de DM votées en 2021	Montant Total à prendre en compte
204			1 470,00	1 470,00
21	95 927,00		20 299,00	116 226,00
OE 27		342,00		0,00
OE 61		26 500,00		0,00
OE 98	24 130,00			24 130,00
OE 99	26 572,00			26 572,00
<b>TOTAL</b>	<b>146 629,00</b>	<b>26 842,00</b>	<b>22 111,00</b>	<b>168 398,00</b>

Considérant que le quart du total du chapitre 21 – Immobilisation corporelles à prendre en compte représente 29 056,50€, que par délibération du 2022.04.01 du 20/01/22, le conseil municipal avait autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 6 488.97€ pour ce chapitre,

Il est proposé aux membres du conseil municipal l'ouverture de crédits d'investissement à hauteur de 16 505,66€ (sur le solde de 22 567,53€) avant le vote du budget primitif 2022, selon la répartition suivante :

<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>16 505,66€</b>
2135 – Install générales, agenc, aménag des constructions (Sarl Meyzie : travaux menuiserie salle associations)	6 190 ,80€
2151 – Réseaux de voirie (GEDIMAT Périgord Matériaux Buse pour chemin rural)	235,73€
2152 - Installations de voirie (Chaminade TP Terrassement et dégoudronnage plateforme Après travaux suite conteneurs brûlés à Orage : 4819,20€+588€ SES signalétiques : 362,26 + 49,18)	5 818,64€
2158–Autres installations, matériels et outillage techniques (Duprat Moto Culture : souffleur 819€ Ets Lacotte : convecteur : 123,60€)	942,60€
2182 – Matériel de transport (T3M Jeu de masse pour tracteur)	1 642,34€
2188 – Autres immobilisations corporelles (SEDI Équipement drapeaux + Marianne 567€ Prozon panneaux électoraux 1 108,55€)	1 675,55€

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 16 505,66 € aux chapitres 21- immobilisations corporelles aux articles comme ci-dessus précités, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022,

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits et ajustés au budget primitif 2022 lors de son adoption.

#### **14. Adressage – Modification du tableau des voies.**

Par délibération 2020.12.57 en date du 14 décembre 2020, le conseil municipal a validé le tableau des voies nommant l'ensemble des voies publiques et privées.

Madame le Maire informe qu'une révision est nécessaire. En effet, suite à la distribution des numéros aux habitants, il est apparu que les corrections suivantes sont à apporter :

##### **Correction d'orthographe du nom d'une voie**

- Impasse du Fon de l'Ourne devient Impasse du Fon de l'Ourme

##### **Modification de la numérotation suite au changement de tracé des voies**

- La parcelle AL 480 portait le numéro 1457 Route des Papeteries ; elle devient 327 Chemin des Prairies
- La parcelle AL 508 portait le numéro 22 Impasse du Fon de l'Ourne ; elle devient 22 Impasse du Fon de l'Ourme
- La parcelle AL 491 portait le numéro 48 Impasse du Fon de l'Ourne ; elle devient 48 Impasse du Fon de l'Ourme
- La parcelle AL 509 portait le numéro 97 Impasse du Fon de l'Ourne ; elle devient 97 Impasse du Fon de l'Ourme

##### **Création de numéros sur une voie**

- La parcelle AO 210 est rattachée au 231 Impasse du Champeau
- La parcelle AT 152 est rattachée au 125 Impasse de la Ferme
- La parcelle AL 444 est rattachée au 2324 Route des Papeteries



- La parcelle AR 622 est rattachée au 5 Rue des Rossignols
- La parcelle AR 623 est rattachée au 7 Rue des Rossignols

Madame le Maire présente le nouveau tableau des voies annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- VALIDE** les créations et modifications apportées sur le nom de voies et numéros attribués,  
**ADOpte** les dénominations inscrites dans le tableau des voies annexé à la présente délibération,  
**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**15. Aire de jeux pour enfants – site du Plan d'eau.**

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de renouvellement des jeux pour enfants installés sur le site du plan d'eau de Nantheuil.

Les jeux pour enfants, dont certains ont près d'une vingtaine d'années, sont obsolètes et nécessitent des travaux d'entretien et de réparation conséquents, notamment pour répondre aux normes de sécurité qui s'imposent.

Certains jeux risquent de ne plus passer les contrôles de sécurité.

Il est donc envisagé le renouvellement du parc de jeux pour enfants sur l'année 2022 et notamment avant la période estivale au cours de laquelle de nombreuses familles sont accueillies sur le site de loisirs du plan d'eau de Nantheuil.

Le devis présenté pour le renouvellement de ces jeux (SEDI EQUIPEMENT) s'élève à 11 747€ HT.

Madame le Maire précise que cet investissement peut faire l'objet de subventions de la part de l'Etat au titre de la DETR et de la part du Conseil Départemental de la Dordogne au titre du Fond d'Equipement des Communes (FEC).

Il est proposé à l'assemblée le plan de financement comme suit :

Description travaux	Dépenses		Recettes		
	Montant Ht				
Jeux pour enfants (SEDI EQUIPEMENT)	11 747,00 €		Subvention Etat - DETR	2 936,75 €	25 %
			Subvention CD24 - FEC	2 936,75 €	25%
			Autofinancement	5 873,50 €	50%
<b>Total</b>	<b>11 747,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>Total</b>	<b>11 747,00 €</b>	<b>100%</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- APPROUVE** le plan de financement ci-dessus concernant le renouvellement des jeux pour enfants sur le site du Plan d'eau de Nantheuil,  
**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DETR) ainsi qu'auprès du Conseil Départemental de la Dordogne (FEC),  
**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **16. Questions diverses.**

Madame le Maire précise :

- Rappel des dates pour les élections :
  - Les 10 et 24 avril 2022 : Élections Présidentielles
  - Les 12 et 19 juin 2022 : Élections Législatives
- Point sur l'Ukraine : Plusieurs personnes ont déposé des colis à la Mairie qui ont été acheminés au point de collecte par notre agent.  
Une famille de Nantheuil s'est proposée pour recueillir une famille de réfugiés ukrainiens.
- Manifestation au Plan d'eau pour 2022 :
  - Deux dates sont retenues pour des journées sportives, celles-ci sont en cours d'organisation par M. Thomas Kowalski les 16 juillet et 20 août 2022,
  - Le 18 juin : Baby ski sur le plan d'eau à l'initiative du Ski Club Périgord Vert, animation sportive de loisirs à l'étang pour les enfants de 4 à 10 ans.
  - Le 23 juillet 2022 : Feu d'artifice offert par la Commune de Nantheuil, précédé du repas champêtre organisé par la Guinguette de Nantheuil.
- Réunion du SDE24 le 28 mars 2022 à la Mairie : présentation de l'offre de « Modernisation du Parc éclairage public ».
- Secrétariat de mairie / décision de recrutement : Raphaël CHIPEAUX rappelle que fin janvier 2022, Madame Christelle LARIVIERE, secrétaire de mairie titulaire, a informé Madame le Maire de sa mutation sur la Commune de Saint Martial de Valette à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022. Une procédure de recrutement a donc été lancée aussitôt, en lien avec le CDG24, et une annonce a été diffusée sur le site emploi-territorial.fr entre le 31 janvier 2022 et le 4 mars 2022. Au terme de cette procédure de recrutement, et après étude des candidatures reçues, c'est Madame Séverine GIBEAU (actuellement en poste sur la commune d'Eyzerac) qui a été retenue et qui nous a confirmé sa mutation sur la commune de Nantheuil à compter du 9 mai 2022.
- Manifestation sportive automobile « Tour Auto 2022 » : M. Serge Lebrun explique que suite à sa participation à la Commission Départementale de Sécurité Routière en Préfecture de Périgueux le 22 février, le « tour auto 2022 » traversera la France au départ de Paris en 5 étapes pour arriver en Andorre. 230 véhicules anciens prendront le départ pour ce rallye en respectant le règlement du code de la route ou la réglementation particulière pour les épreuves dites « spéciales ». Lors de la troisième étape « Limoges – Bordeaux », la Commune de Nantheuil sera traversée le 28 avril 2022 entre 8h et 9h. Il s'agit de la RD 78, route du Sud venant de Jumilhac et la N21, route de Gavarnie en direction de Thiviers. Sur ces tronçons de route, le règlement du code de la route est seul en vigueur.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire, Bernadette LAGARDE

